

RESPONSIBLE CARE

L'entreprise s'engage de façon volontaire à mettre en place certaines valeurs dans le respect des 6 piliers du « Responsible Care ».

1. **Le développement d'une culture d'entreprise** par la mise en place d'une politique d'entreprise RSE/RC. La Direction est clairement impliquée dans la démarche. La politique est diffusée et les collaborateurs sont sensibilisés. L'entreprise communique en interne et en externe les valeurs de sa démarche RSE/RC
2. La direction est particulièrement sensible à la qualité de vie au travail par la **protection des personnes, de l'environnement et la sûreté**. C'est une valeur forte de la politique d'entreprise. Un représentant de la sécurité a été nommé désigné au sein du CSE de l'entreprise. Les salariés disposent de tous les éléments EPI et EPC pour se protéger dans l'exercice de leur fonction. Des analyses de risque, des analyses SEIRICH sont régulièrement mises à jour, et des retours sont faits face à des situations dangereuses. L'entreprise suit certains indicateurs relatifs à la santé, sécurité du personnel (Nombre d'AT, TF, TG ...)
Dans le cadre du transport de marchandises dangereuses, lors de la formation les conducteurs sont sensibilisés et formés à la sûreté industrielle. Un conseiller à la sécurité interne (CSTMD) est référencé au sein de l'entreprise et sur la plateforme de déclaration du Ministère de la Transition Ecologique, et ainsi répondre à la réglementation en vigueur.
3. **Le Renforcement du système de gestion chimique** est mis en place au sein de l'entreprise par le respect des règles en vigueur et des exigences clients pour lesquels nous transportons des produits chimiques. Les conducteurs sont tous formés au transport de marchandises dangereuses (ADR) et renouvellement tous les 5 ans, selon la réglementation en vigueur.
4. **Les Actions vers les partenaires commerciaux** : L'entreprise suit en collaboration avec ses partenaires de gestion des déchets, le suivi de ses déchets, ainsi que l'élimination pour rester vigilant. Envers ses partenaires commerciaux, l'entreprise complète et atteste sur l'honneur diverses informations relatives au bon partenariat. L'entreprise dispose également de ses conditions générales de vente pour fournir à tous ses partenaires commerciaux.
5. **Impliquer les parties prenantes** : l'entreprise s'engage à être transparente avec toutes les parties prenantes internes et externes aussi bien sur l'éthique, la gouvernance de l'entreprise, les actions mises en œuvre, les conditions de travail, le développement ...
6. **Contribution au développement durable** : L'entreprise s'engage dans un plan sobriété énergétique ; Elle identifie ses grandes lignes émissions de GES, et établit des plan d'action pour répondre de façon volontaire à une diminution de nos émissions de GES. L'entreprise s'engage

Etabli à Guéreins, le 04/09/2026

Les co-gérants :

Jean-Philippe ROLLIN



Eddy FILIPPI

